



Soutenir les droits palestiniens n'est PAS de l'antisémitisme

L'antisémitisme constitue une forme de racisme, d'hostilité, de préjugé, de diffamation, de discrimination ou de violence à l'encontre des juif-ves en tant qu'individus, groupes ou collectifs, du simple fait d'être juif-ves. Les antisémites reprochent souvent aux personnes juives de « miner la race blanche chrétienne », d'être des profiteur-ses ou de conspirer secrètement à contrôler le monde avec l'argent et les médias. Cependant, critiquer Israël – qui se définit comme « l'État-nation du peuple juif » – en raison de la discrimination, de la persécution, de la violence et des meurtres de Palestinien-nes ne relève PAS de l'antisémitisme.

Critiquer les personnes juives parce qu'elles sont juives relève de l'antisémitisme; en revanche, critiquer l'État d'Israël est différent. Nous devons combattre l'oppression et l'apartheid là où ils se trouvent, sans égards à l'identité religieuse des personnes responsables.

Malheureusement, le gouvernement israélien et ses partisans se servent de la menace légitime de l'antisémitisme pour redéfinir le terme et y inclure toute critique d'Israël. À terme, l'objectif est de délégitimer les critiques envers Israël et le soutien aux droits de la population palestinienne. L'un des principaux moyens employés pour assimiler les critiques d'Israël à l'antisémitisme est la définition de l'antisémitisme élaborée par le groupe de travail de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA). Une campagne internationale est en cours pour faire adopter cette définition par les gouvernements, les instances législatives, les universités et autres institutions publiques. En 2019, le gouvernement fédéral canadien a intégré la définition de l'IHRA dans sa stratégie de lutte contre le racisme.

La définition de l'antisémitisme de l'IHRA est profondément erronée, trompeuse et se prête facilement à différentes interprétations. Elle permet d'assimiler toute critique d'Israël à de l'antisémitisme, et le fait qu'elle soit adoptée par des groupes de pression à cette fin témoigne d'un opportunisme évident. Même l'auteur de la définition, l'avocat américain Kenneth Stern, s'est fermement opposé à son utilisation comme définition juridique ou administrative de l'antisémitisme.

Parmi les onze exemples qui accompagnent la définition de l'antisémitisme de l'IHRA, plusieurs d'entre eux associent les critiques d'Israël et du sionisme à de l'antisémitisme. Par exemple, une personne tomberait sous le coup de la définition de l'IHRA si elle s'opposait au sionisme en tant que forme de nationalisme ou si elle affirmait que l'existence de l'État d'Israël est une entreprise raciste, même si l'État israélien fait preuve de racisme dans son oppression et son exploitation des Palestinien-nes.

Si la définition de l'antisémitisme élaborée par l'IHRA est officiellement adoptée, quiconque exprime une opposition légitime aux politiques israéliennes à l'égard des Palestinien-nes se verra empêché de prendre la parole ou sera puni pour l'avoir fait.

La Déclaration de Jérusalem sur l'antisémitisme (2021), rédigée par plus de 300 spécialistes internationaux en études sur l'antisémitisme, apporte un correctif à la définition de l'IHRA. L'objectif de la Déclaration est double : (1) renforcer la lutte contre l'antisémitisme en levant, autant que faire se peut, toute ambiguïté quant à sa définition et ses



manifestations; et (2) préserver la possibilité d'un débat public sans entraves sur l'épineuse question de l'avenir d'Israël et de la Palestine. Cette définition peut être adoptée comme une solution de rechange à la définition de l'IHRA.

Nous connaissons la terrible histoire de l'Holocauste nazi. Nous savons également que l'antisémitisme européen en était l'une des principales causes. Le sionisme — le mouvement politique et militaire en faveur d'un État-nation pour le peuple juif — précède toutefois l'Holocauste et la Seconde Guerre mondiale. L'objectif d'établir un État juif, sans égards aux conséquences sur les populations autochtones présentes sur le territoire, est apparu à la fin des années 1800 et s'est développé au fil du temps.

La définition de l'antisémitisme élaborée par l'IHRA représente une menace pour la justice et les droits de la personne en Israël et en Palestine, ainsi que pour la liberté académique, la liberté d'expression et le droit à la dissidence.

La définition de l'antisémitisme de l'IHRA ne repose pas sur la bonne foi. Son orientation pro-israélienne est flagrante. L'objectif premier consiste à interdire ou à criminaliser toute critique d'Israël et du sionisme, de même que l'appui aux droits palestiniens. Cette définition représente une menace à la lutte pour la justice et les droits de la personne en Israël et en Palestine, sans parler de la liberté académique, de la liberté d'expression et du droit de à la dissidence.

L'antisémitisme constitue un véritable enjeu dans le monde entier qui doit être dénoncé sous toutes ses formes. L'adoption de la définition de l'antisémitisme de l'IHRA ne permet pas de s'attaquer à ce sérieux problème!

LECTURE COMPLÉMENTAIRE :

- *Comment ne pas combattre l'antisémitisme*, Voix juives indépendantes Canada (en anglais).
- *Rapport du groupe de travail du conseil académique sur le racisme et les préjugés*, University College London
- *Les droits des Palestiniens et la définition de l'antisémitisme de l'IHRA* (Lettre ouverte des Palestiniens et des Arabes).
- *Déclaration de Jérusalem sur l'antisémitisme*

5 PRINCIPES POUR DÉMANTELER L'ANTISÉMITISME

1. Ne pas dissocier l'antisémitisme d'autres formes d'oppression.
2. Remettre en question les idéologies politiques qui alimentent le racisme, la haine et la peur.
3. Créer des milieux qui reconnaissent et valorisent toutes les formes d'expression culturelle et religieuse.
4. Adopter une attitude politique et une pratique quotidienne en vue d'éliminer toutes les formes de racisme et de sectarisme.
5. Privilégier la sécurité par la solidarité plutôt que les forces de l'ordre.